

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement

1907/2006/CE

Nom commercial : Seatec Epoxy Härter

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 10.09.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Seatec Epoxy Härter

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

durcisseur pour résine époxy

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

SVB Spezialversand für Yacht- und Bootszubehör GmbH
Gelsenkirchener Strasse 25-27
28199 Bremen

N° de téléphone +49(0) 421 57 29 0-0

e-mail info@svb.de

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

info@svb.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 3; H412

Eye Dam. 1; H318

Flam. Liq. 3; H226

Skin Irrit. 2; H315

Skin Sens. 1B; H317

STOT RE 2; H373

STOT SE 3; H335

Informations relatives à la classification

La classification et l'étiquetage sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH02



SGH05



SGH07



SGH08

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement

1907/2006/CE

Nom commercial : Seatec Epoxy Härter

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 10.09.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

xylène

Amides, de C18-unsatd. dimères d'acides gras, acides gras de tall-oil et triéthylènetétramine, produits de réaction avec un polymère de bisphénol A-épichlorhydrine

2-méthylpropane-1-ol

butane-1-ol

Mentions de danger

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger (UE)

EUH208

Contient 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P271

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P370+P378

En cas d'incendie: utiliser de l'eau vaporisée (brouillard), poudre ou mousse, CO2 pour l'extinction.

P405

Garder sous clef.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique

mélange

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
----	------------------------------	-----------------------------	--

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement

1907/2006/CE

Nom commercial : Seatec Epoxy Härter

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 10.09.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	xylène			
	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32	STOT RE 2; H373 Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Acute Tox. 4; H332	>= 25,00 - < 50,00	% en poids
2	Amides, de C18-unsatd. dimères d'acides gras, acides gras de tall-oil et triéthylènetétramine, produits de réaction avec un polymère de bisphénol A-épichlorhydrine			
	68953-09-3 -	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1B; H317	>= 25,00 - < 50,00	% en poids
3	2-méthylpropane-1-ol			
	78-83-1 201-148-0 603-108-00-1 01-2119484609-23	Eye Dam. 1; H318 Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
4	butane-1-ol			
	71-36-3 200-751-6 603-004-00-6 01-2119484630-38	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
5	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol		cf. note bas de page (1)	
	90-72-2 202-013-9 603-069-00-0 01-2119560597-27	Eye Dam. 1; H318 Skin Corr. 1C; H314 Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1B; H317	< 2,50	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

(1) La substance est classée conformément au règlement n° 1272/2008 (CLP), Article 4 (3), deuxième alinéa, différemment / complémentirement de la classification décrite dans l'annexe VI.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	C	STOT RE 2; H373: C >= 10%	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable. Protéger les secouristes. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

Après inhalation

En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais et demander l'avis d'un médecin. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement

1907/2006/CE

Nom commercial : Seatec Epoxy Härter

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 10.09.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté.

Après ingestion

Assurer un traitement médical. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Mousse

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Monoxyde de carbone (CO); Oxyde d'azote (NOx); hydrocarbures non comburés (fumée)

5.3 Conseils aux pompiers

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire autonome. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante. Mettre les personnes en sûreté. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Ne pas inhaler les vapeurs.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant (par ex. sable, diatomée, absorbant pour acide, liant universel, sciure) et éliminer. Ne pas éliminer par rinçage à l'eau ou aux produits de nettoyage aqueux. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement

1907/2006/CE

Nom commercial : Seatec Epoxy Härter

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 10.09.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Après le travail et avant les pauses, se laver les mains et le visage. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité. Le stabilisant peut perdre son efficacité après un stockage prolongé du produit.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le récipient d'origine à température ambiante.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires. Ne pas stocker en commun avec: Agents oxydants; Acides; Alcalis; Agents réducteurs

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
	2000/39/EC		
	Xylene, mixed isomers, pure		
	VLE (courte durée)	442	mg/m ³ 100 ppm
	VLE (8h)	221	mg/m ³ 50 ppm
	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin	
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Xylènes, isomères mixtes, purs		
	VLE (courte durée)	442	mg/m ³ 100 ppm
	VLE (8h)	221	mg/m ³ 50 ppm
	Remarque/s	*	
2	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Alcool isobutylique		
	VLE (8h)	150	mg/m ³ 50 ppm
3	butane-1-ol	71-36-3	200-751-6
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Alcool n-butylique		
	VLE (courte durée)	150	mg/m ³ 50 ppm

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement

1907/2006/CE

Nom commercial : Seatec Epoxy Härter

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 10.09.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	xylène			1330-20-7 215-535-7	
	dermale	(chronique) à long terme		180	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)		289	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme		77	mg/m ³
2	2-méthylpropane-1-ol			78-83-1 201-148-0	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	310	mg/m ³
3	butane-1-ol			71-36-3 200-751-6	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	310	mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	xylène			1330-20-7 215-535-7	
	orale	(chronique) à long terme		1,6	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme		108	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)		174	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme		14,8	mg/m ³
2	2-méthylpropane-1-ol			78-83-1 201-148-0	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	55	mg/m ³
3	butane-1-ol			71-36-3 200-751-6	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	3,125	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	55	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	xylène		1330-20-7 215-535-7	
	Eau	eau douce	0,327	mg/L
	Eau	eau marine	0,327	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	12,46	mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	12,46	mg/kg
	sol	-	2,31	mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	6,58	mg/L
2	2-méthylpropane-1-ol		78-83-1 201-148-0	
	Eau	eau douce	0,4	mg/L
	Eau	eau marine	0,04	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	11	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	1,56	mg/kg
	concerne : poids sec			
	Eau	eau marine sédiment	0,152	mg/kg
	concerne : poids sec			
	sol	-	0,076	mg/kg
concerne : poids sec				

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement

1907/2006/CE

Nom commercial : Seatec Epoxy Härter

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 10.09.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	10	mg/L
3	butane-1-ol		71-36-3 200-751-6	
	Eau	eau douce	0,082	mg/L
	Eau	eau marine	0,0082	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	2,25	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,178	mg/kg
	concerne : poids sec			
	Eau	eau marine sédiment	0,0178	mg/kg
	concerne : poids sec			
	sol	-	0,015	mg/kg
	concerne : poids sec			
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	2476	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire. Pour une brève exposition, appareil filtrant, filtre combiné A-P2; En cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des yeux / du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Protection des mains

Gants de protection (EN 374); Gants de protection (EN 374)

Matériau approprié	caoutchouc nitrile		
Épaisseur du matériel	>=	0,4	mm
Temps de passage	>	480	min
Matériau non approprié	PVC		
Épaisseur du matériel	>=	0,5	mm
Temps de passage	>	480	min

Divers

vêtements de travail protecteurs

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat/Couleur
liquide
jaune
Odeur
d'amine
Seuil olfactif
Donnée non disponible.
pH
non déterminé

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement

1907/2006/CE

Nom commercial : Seatec Epoxy Härter

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 10.09.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition			
Donnée non disponible.			
Point de fusion / intervalle de fusion			
Donnée non disponible.			
Point de décomposition / intervalle de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Valeur	23	- 60	°C
Source	Fabricant		
Température d'auto-inflammabilité			
Donnée non disponible.			
Propriétés comburantes			
Donnée non disponible.			
Propriétés explosives			
Le produit n'est pas explosive. Formation éventuelle de mélanges vapeur-air explosifs / inflammables.			
Inflammabilité (solide, gaz)			
Donnée non disponible.			
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;			
Donnée non disponible.			
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité			
Donnée non disponible.			
Pression de vapeur			
Valeur	0,89	kPa	
Température de référence	20	°C	
Substance de référence	Xylène		
Densité de vapeur			
non déterminé			
Taux d'évaporation			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Valeur	0,92	g/cm ³	
Température de référence	20	°C	
Source	Fabricant		
Solubilité dans l'eau			
Remarque/s	partiellement soluble		
Solubilité(s)			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage: n-octanol/eau			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
log Pow		3,12	
Température de référence		20	°C
Source	ECHA		
2	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0
log Pow		0,31	

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement

1907/2006/CE

Nom commercial : Seatec Epoxy Härter

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 10.09.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Méthode	calculés
Source	ECHA

Viscosité	
Valeur	> 20,5 mm ² /s
Température de référence	40 °C
Type	cinématique
Source	Fabricant

Teneur en dissolvant	
Valeur	55 % en poids

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

stable si stocké et manipulé correctement.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Au contact avec l'air, les vapeurs peuvent former un mélange explosif.

10.4 Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.
Charges électrostatiques.

10.5 Matières incompatibles

Réducteurs; Agents d'oxydation; Acides; Alcalis

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	Seatec Epoxy Härter		
DL50	>	2000	mg/kg
Méthode	toxicité aiguë estimée		
Source	Fabricant		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	Seatec Epoxy Härter		
DL50	>	2000	mg/kg
Méthode	méthode de calcul		
Source	Fabricant		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Nom du produit		
1	Seatec Epoxy Härter		
CL 50	>	20	mg/m ³
Etat d'agrégation	Vapeur		

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement

1907/2006/CE

Nom commercial : Seatec Epoxy Härter

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 10.09.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Méthode	méthode de calcul
Source	Fabricant

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0
Durée d'exposition		24	h
Espèces		lapin	
Méthode		USFDA Code of Federal Regulations Title 16, Section 1500.41	
Source		ECHA	
Évaluation		irritant	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	
2	butane-1-ol	71-36-3	200-751-6
Espèces		lapin	
Source		ECHA	
Évaluation		irritant	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0
Durée d'exposition		24	h
Espèces		lapin	
Méthode		OCDE 405	
Source		ECHA	
Évaluation		Effets irréversibles sur les yeux	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	
2	butane-1-ol	71-36-3	200-751-6
Espèces		lapin	
Méthode		OCDE 405	
Source		ECHA	
Évaluation		fortement irritant	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0
Voie d'exposition		Peau	
Méthode		QSAR	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Mutagénicité sur les cellules germinales

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
Espèces		Chinese hamster Ovary (CHO)	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	butane-1-ol	71-36-3	200-751-6
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité pour la reproduction

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butane-1-ol	71-36-3	200-751-6

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement

1907/2006/CE

Nom commercial : Seatec Epoxy Härter

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 10.09.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Source Evaluation/Classement	ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---------------------------------	--

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
Espèces Source Evaluation/Classement		souris ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Donnée non disponible.

Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)	
N°	Nom du produit
1	Seatec Epoxy Härter
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité sur les poissons (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butane-1-ol	71-36-3	200-751-6
CE50		4390	mg/l
Durée d'exposition		17	h
Espèces		Pseudomonas putida	
Méthode		DIN 38412	
Source		ECHA	

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0
Type		BOD/COD	
Valeur		70	- 80 %

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement

1907/2006/CE

Nom commercial : Seatec Epoxy Härter

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 10.09.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Durée	28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 D	
Source	ECHA	
Évaluation	facilement biodégradable	
2	butane-1-ol	71-36-3 200-751-6
Type	diminution du COD (carbone org. dissous)	
Valeur	92	%
Durée	20	jour(s)
Méthode	OECD	
Source	ECHA	
Évaluation	facilement biodégradable	

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
log Pow		3,12	
Température de référence		20	°C
Source		ECHA	
2	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0
log Pow		0,31	
Méthode		calculés	
Source		ECHA	

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.7 Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchets 08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Code de déchets 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement

1907/2006/CE

Nom commercial : Seatec Epoxy Härter

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 10.09.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	3
Code de classification	F1
Groupe d'emballage	III
N° d'identification de danger	30
Numéro ONU	UN1263
Nom technique	PEINTURES
Code de restriction en tunnels	D/E
Étiquette	3

14.2 Transport IMDG

Classe	3
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN1263
Nom et description	PAINT
EmS	F-E, S-E
Étiquettes	3

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	3
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN1263
Nom et description	Paint
Étiquettes	3

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement

1907/2006/CE

Nom commercial : Seatec Epoxy Härter

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 10.09.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .	N° 3, 40
--	----------

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :	P5c
---	-----

Autres prescriptions

Observer les contraintes liées au travail des jeunes.
Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes ou allaitantes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

C	Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
---	---

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 769576